

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE

OBJET : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du budget assainissement non collectif qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 25 750,00 €

Cette décision modificative permet d'augmenter de 25 750 € les crédits relatifs à l'encaissement (C/774 subventions exceptionnelles) et au versement (C/6742 subventions exceptionnelles d'équipement) des aides de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité de 35 installations d'assainissement autonomes réalisés par les particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget assainissement non collectif 2017 suivante :

D/R	n° Chap	n° compte	n° service	FONCTIONNEMENT		observations	
				Libellés	modification de crédits		dépenses recettes modification de crédits
R	77	774	8103	Subventions exceptionnelles		25 750,00	Réhabilitation des installations des particuliers-
D	67	6742	8103	Subventions exceptionnelles d'équipement	25 750,00		Subvention de l'agence de l'eau
				TOTAL	25 750,00	25 750,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C86-F1
Affichage le :

1 5 SEP. 2017

1 5 SEP. 2017 A Trévoux, le 11/09/2017

Le Président,
Bernard GRISON


